



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1697

Approbation d'une convention de partenariat pour les cartes Musées et Culture avec la  
Métropole de Lyon / Musée Lugdunum

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1697 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LES CARTES MUSEES ET CULTURE AVEC LA  
METROPOLE DE LYON / MUSEE LUGDUNUM  
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon propose, depuis septembre 2015, deux catégories de cartes d'abonnement destinées à faciliter l'entrée des visiteurs dans les établissements culturels. La Carte Musées, pour un accès illimité aux six musées municipaux, s'est vue enrichie en septembre 2015 d'une Carte Musées Jeune destinée aux 18-26 ans. La Carte Culture, carte d'abonnement couplée Musées/Bibliothèque, permet, pour un tarif unique, l'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des six musées de la Ville de Lyon et à la Bibliothèque municipale, pendant un an. La Carte Culture propose également une offre partenariale avec de nombreuses structures culturelles du territoire dont la Maison de la Danse, l'Opéra, l'Auditorium, les Subs, les Nuits de Fourvière, 5 salles de cinéma, des festivals, etc.

LUGDUNUM – Musée et Théâtres romains, équipement en régie directe de la Métropole de Lyon, propose une carte d'abonnement, le Pass annuel, qui donne un accès illimité aux espaces d'expositions, pendant une année à partir de sa date d'achat, pour un tarif de 14 €. Il est nominatif et permet de profiter du parcours permanent et des expositions temporaires sans devoir s'acquitter d'un nouveau droit d'entrée.

Il vous est proposé de poursuivre le partenariat, entamé à la création de la carte Culture, avec LUGDUNUM – Musée et Théâtres romains. Ce partenariat consiste en des offres de réduction réciproques aux abonnés des deux parties signataires afin de développer la fréquentation des établissements culturels, de fidéliser les visiteurs, et de favoriser une circulation des publics d'un établissement culturel à l'autre. Ainsi tout détenteur d'une des deux cartes d'abonnement de la Ville, Carte Musées adulte ou Carte Culture adulte, bénéficiera du tarif réduit sur l'entrée LUGDUNUM – Musée et Théâtres romains. Réciproquement, tout abonné au Pass annuel de LUGDUNUM – Musée et Théâtres romains pourra profiter du tarif réduit à l'entrée des six musées municipaux.

Ce partenariat est, en outre, appuyé par une communication sur les offres d'expositions et de spectacles des partenaires, dans toutes les structures culturelles concernées, mais également sur les sites internet des établissements culturels.

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon/ LUGDUNUM – Musée et Théâtres romains est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET